

## Descriptif de module

Domaine HES-SO Santé  
Filière Ergothérapie

1 Intitulé du module		Intégration 4		2019-2020
<b>Code</b> S.ER.SO.3574.F.19	<b>Type de formation *</b> <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres			
<b>Niveau</b> <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	<b>Caractéristique</b> <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	<b>Type de module</b> <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<b>Organisation temporelle</b> <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres	
<b>2 Organisation</b>				
<b>Crédits ECTS *</b> 4 ECTS	<b>Langues(s)</b> <input checked="" type="checkbox"/> français			
<b>3 Prérequis</b>				
<input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input type="checkbox"/> Pas de prérequis <input checked="" type="checkbox"/> Autres				
<b>Autres prérequis</b> Mener en parallèle le stage de niveau II.				
<b>4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *</b>				
<b>Compétences visées</b>				
Ab2 Développer avec le client un plan de traitement qui repose sur l'identification des capacités et les restrictions de performance et qui définit des priorités. Analyser à cette fin, l'influence des facteurs environnementaux sur les activités de la vie quotidienne et proposer des solutions visant l'intégration de la personne dans la société.				
Ab3 Evaluer les performances occupationnelles à l'aide d'instruments d'évaluation et en recourant à des savoirs pertinents et actualisés issus de la science de l'occupation et des sciences de référence.				
Db2 Documenter les prestations ergothérapeutiques dans une optique d'assurance qualité et s'engager dans le développement de la qualité.				
Eb3 Favoriser les possibilités d'action, la réalisation des occupations et la participation sociale des usager-ère-s et de cette manière les aider à atteindre leurs objectifs.				
Eb4 Prendre de manière appropriée la défense des usager-ère-s vulnérables et marginalisé-e-s pour leur permettre de participer socialement par divers engagements occupationnels.				
Fb1 Développer régulièrement ses savoirs et ses connaissances professionnelles et les intégrer dans sa pratique.				
Fb2 Analyser de manière constructive les avis des tiers.				
Gb3 Avoir conscience des différences et des rapports de force entre les différentes professions et dans sa propre profession.				
<b>Buts</b>				
Identifier et déconstruire des démarches professionnelles.				
Raisonnement sur ses actions cliniques.				
Clarifier et affirmer des rôles professionnels.				
Augmenter la capacité à exposer des éléments de la profession.				
Développer une connaissance de la communauté suisse des ergothérapeutes.				
Saisir des éléments interculturels et des enjeux du contexte international de l'ergothérapie.				
Savoir présenter les résultats de ses travaux.				

Domaine HES-SO Santé  
Filière Ergothérapie

## 5 Contenu et formes d'enseignement \*

**Unité 1. Analyses de pratique stage II, 2 ECTS** (M. Cailleret, G. Clerc-Grimm, D. Pouliot Morneau)

**Unité 2. Semaine-inter-écoles, 2 ECTS** (B. Rau, V. Simonet, H. van Wik)

### Modalités pédagogiques générales

Séminaire.

### Unité 1. Analyses de pratique

24 périodes: 4 avant le stage, 16 durant le stage, 4 à l'issue du stage.

Les quatre périodes avant la formation pratique servent à envisager des objectifs de stage compte tenu du milieu de stage, des attentes spécifiques de l'étudiant-e et du niveau de stage ainsi qu'à discuter de travaux inhérents au stage. Elles sont suivies d'une visite du milieu de stage par l'étudiant-e et d'une phase de négociation des objectifs entre l'étudiant-e et le ou la praticien-ne formateur-trice et l'enseignant-e de l'école.

Deux jours de retour à l'école (16 p.), fixés au milieu du stage, en groupes, visent l'exploration de divers phénomènes rencontrés en stage et la clarification des démarches professionnelles: intégration des divers modèles aux situations rencontrées, recherche et emploi des preuves et des fondements scientifiques, compréhension de la complexité des situations occupationnelles des client-e-s, raisonnements et démarches professionnelles.

Les quatre périodes qui suivent la formation pratique servent à conclure la période et à donner sens aux acquis pour anticiper la suite de la formation.

Une visite de stage par l'enseignant-e de l'école à l'étudiant-e et au ou à la praticien-ne formateur-trice, fixée au milieu du stage, permet sur la base d'un entretien de vérifier la progression des acquisitions de l'étudiant-e et le cas échéant de procéder aux ajustements.

### Modalités pédagogiques spécifiques

Séminaires en groupes de 17 à 18 étudiant-e-s, encadré-e-s par l'enseignant-e référent-e. Présence obligatoire.

Entretien tripartite lors de la visite.

Rédaction d'un rapport de stage présentant un cas suivi par l'étudiant-e durant le stage.

Le début de la démarche est rendu pour le retour à l'école à mi-stage et une version finale à la fin du stage.

Les explications sont disponibles sur Cyberlearn, en libre accès.

### Unité 2. Semaine-inter-écoles

Semaine d'échange entre les étudiant-e-s de la Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (ZHAW) et de l'EESP. Une moitié des étudiant-e-s se rend à Winterthur et l'autre moitié accueille à Lausanne les étudiant-e-s de la ZHAW.

A Lausanne, prise de connaissance de l'environnement de formation et du programme de la ZHAW. Faire le point sur l'état de développement et des pratiques de l'ergothérapie dans le domaine des projets humanitaires et de la Réhabilitation à base communautaire (RBC). En groupe, concevoir la présentation centrée sur le RBC d'un poster scientifique et le réaliser.

A Winterthur, la semaine s'insère dans plusieurs semaines internationales qui réunissent les étudiant-e-s des partenaires internationaux de la ZHAW. Les thématiques abordent l'interprofessionnalité sous divers angles.

### Modalités pédagogiques spécifiques

32 périodes en semaine 3

A Lausanne conférences et ateliers de réalisation d'un poster. Les ateliers sont supervisés en français et en anglais à Lausanne.

A Winterthur, conférences et séminaires en anglais.

Présence obligatoire.

Les étudiants qui se déplacent à la ZHAW reçoivent une subvention.

## 6 Modalités d'évaluation et de validation \*

### Buts de l'évaluation

Vérifier l'acquisition des démarches d'ergothérapie.

Vérifier la capacité à développer et présenter un poster scientifique.

### Unité 1. Modalités spécifiques

L'unité 1 notée au 1/4 de point vaut pour 1/2 de la note du module. L'unité 1 ne peut pas être compensée par l'unité 2.

Les 4 périodes précédant l'entrée en stage, la visite, les 16 périodes de retour à l'école et les 4 périodes suivant le stage ainsi que le contrat pédagogique tripartite et le rapport de stage en version intermédiaire et finale sont l'objet d'une évaluation critériée remplie par l'enseignant-e référent-e de l'école qui suit l'étudiant-e en stage. Le document est disponible sur Cyberlearn. L'absence à une session d'analyses de pratique - avant, pendant ou après le stage - entraîne une pénalisation de 2 points par demi-jour sur les 26 points qui peuvent être obtenus aux analyses de pratiques. En cas d'absence certifiée, l'étudiant-e peut toutefois négocier avec l'enseignant-e référent-e un travail compensatoire qui viendra démontrer qu'il ou elle a acquis les compétences étudiées durant les analyses de pratique manquées. De plus, l'absence non certifiées aux 16 heures d'analyses de pratique durant le stage entraîne un 0 aux analyses de pratique et leur répétition en fin de formation. L'absence certifiée aux 16 heures d'analyses de pratique durant le stage entraîne leur report en fin de formation, ou si il y a arrêt du stage leur reprise avec une nouvelle période de formation pratique.

Un rapport intermédiaire rendu hors délai obtient 1 point sur 5 au analyses de pratiques. Non-rendu pour les analyses de pratiques, il obtient 0 point sur 5. Lorsque le rapport de stage n'a pas été rendu la dernière semaine de stage, il est déposé à l'enseignant-e référent-e dans le 2 semaines qui suivent la fin du stage accompagné d'un dossier complémentaire dont le contenu est défini par l'enseignant-e référent-e et demande 30 heures de travail. Dans l'intervalle les analyses de pratique sont notées 0.

### Unité 2. Modalités spécifiques

L'unité 2 notée au 1/4 de point vaut pour 1/2 de la note du module. L'unité 2 ne peut pas être compensée par l'unité 1.

A Lausanne: vérifier au terme de la semaine, la capacité à concevoir une présentation professionnelle (qualité du contenu et de la présentation visuelle du poste; qualité de l'exposé).

A Winterthur selon les critères de la ZHAW.

L'absence de plus de 2 jours durant la semaine inter-école entraîne un 0 à l'unité et la nécessité de remédier en remplaçant la semaine par une autre activité de coopération négociée avec le ou la responsable du module. Lorsque l'absence est certifiée, l'obtention des 2 ECTS de la semaine inter-école est suspendue à son remplacement par une autre activité de coopération négociée avec le ou la responsable du module. A Lausanne l'absence même certifiée aux présentations orales entraîne un 0 à celles-ci (25% de la note de l'unité).

## 7 Modalités de remédiation \*

remédiation possible

pas de remédiation

Autres modalités (préciser ci-dessous)

## 7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) \*

remédiation possible

pas de remédiation

Autres modalités (préciser ci-dessous)

**Domaine HES-SO Santé**  
**Filière Ergothérapie**

**Autres modalités de remédiation**

Unité 1. Lorsque la note aux analyses de pratique est inférieure à E (4), le rapport de stage est complété. L'enseignant-e référent-e fixe les critères auxquels le rapport complété doit satisfaire en fonction des difficultés rencontrées par l'étudiant-e durant les analyses de pratique. Le rapport de stage complété est rendu en semaine 50 au ou à la responsable de module. Lorsque le rapport de stage complété par le dossier complémentaire ou lorsque le rapport de stage, modifié selon la demande de l'enseignant-e référent-e ne sont pas rendus en semaine 50 ou restent insuffisants, les analyses de pratique sont échouées (F). Le module n'est pas crédité et les analyses de pratique doivent être reprises en fin de formation dans la session d'une volée suivante.

Unité 2. Les étudiant-e-s parti-e-s à la ZHAW effectuent un dossier complémentaire. Les étudiant-e-s resté-e-s à Lausanne commentent deux des posters des collègues avec les critères étudiés. Le travail est à rendre en semaine 7. L'échec de la remédiation entraîne la répétition de l'unité, l'année suivante.

**8 Remarques**

Les deux unités doivent être réussies. Il n'y a pas de compensation entre elles.

Lorsque l'une ou l'autre des unités est répétée, une note inférieure à E (4) en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

En cas d'échec au module de stage niveau II (module S.ER.SO.3592), l'unité de cours "Analyse de pratique" n'est pas acquise et est reprise lors de la répétition du stage de niveau II. Ces étudiant-e-s ne sont pas soumis-es à la règle de remédiation ou de répétition du module Intégration 4. Leur module Intégration 4 est crédité après la réussite du stage répété.

**9 Bibliographie**

Meyer, S. (2007). *Démarches et raisonnements en ergothérapie* Lausanne: Haute école de travail social et de la santé.  
<http://www.wfot.org/ResourceCentre/tabid/132/cid/16/Default.aspx>

**10 Enseignants**

Cailleret Marine  
Clerc-Grimm Gisèle  
Pouliot-Morneau Denis  
Simonet Valérie

**Nom du responsable de module \***

MEYER Sylvie

**Descriptif validé le \***

10.09.2019

**Descriptif validé par \***

BERTRAND LEISER Martine